

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° AMV2026_206**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise OLIVIER MANUTENTION,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de mise en place d'un groupe électrogène Impasse du Mont-Blanc,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation et le stationnement seront réglementés **Impasse du Mont-Blanc, le mardi 6 octobre 2026, de 7h00 à 18h00**, afin de permettre la mise en place d'un groupe électrogène.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les services techniques pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 21/09/2026

Le Maire,

Sandro PEPIN

